

NOM :



EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL SPECIFIQUE EPEE

1 - Si le fil de corps s'est décroché à la main du tireur et que celui-ci est touché :

- l'arbitre accorde la touche portée
- l'arbitre annule la touche portée
- l'arbitre donne un carton rouge pour combat non loyal

2 - L'arbitre peut déclarer un tireur touché sans que l'appareil ne le signale:

- faux
- si un des deux tireurs se déclare touché et que l'appareil ne le signale pas
- vrai en cas de touches de pénalisation

3 - Il est possible de poser l'arme sur la piste pour la redresser :

- après le « allez »
- après le « halte »
- à aucun moment